



Déclaration Préliminaire au CSA Territorial FSSST du 28/03/2024

Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs, les membres du CSA FSSST Rhône Ain,

Comme vous le savez déjà, nous ne siégerons pas ce jour au CSA Territorial Rhône Ain.

Nous vous en avons informé hier, par égard pour les assistants de prévention qui devaient venir à cette instance, leur charge de travail conséquente et l'organisation des services.

Nous sommes en mars 2024, soit plus d'un an après les dernières élections professionnelles, pourtant les droits des élu.e.s ne sont toujours pas respectés et aucun moyen n'a été mis au service de la qualité du dialogue social, ce qui n'est pas sans conséquences sur la qualité des missions.

- Aucune mesure concrète et collective n'a été entreprise à ce jour pour pouvoir alléger la charge de travail de l'ensemble des élu.e.s syndicaux. Il en va pourtant de la qualité des missions, de celle du dialogue social, mais aussi de l'intégrité des élu.e.s.
- Les moyens alloués par l'administration pour compenser dans les services, les absences des élu.e.s syndicaux, ne sont pas effectifs. Pourtant le renfort sur les services parfois fortement impactés par leur absence, éviterait aux élu.e.s de devoir choisir entre le fonctionnement de leurs services et le dialogue social.

Pourtant, nous avons tous pu échanger avec nos directeurs de service sur la nécessité, pour assumer nos mandats de représentants du personnel, d'obtenir un allègement de notre charge de travail. A ce jour, aucune consigne claire n'a été donnée par la Direction Territoriale pour mettre en application cette demande. Qu'attendez-vous ???

La lecture des registres hygiène et sécurité des services du territoire que vous nous avez transmis nous questionne :

- A l'heure où nos organisations syndicales sont interpellées quotidiennement par des agents du territoire sur leurs conditions de travail et leur mal-être lié au fonctionnement de l'institution, les registres ne reflètent pas les défaillances des services en matière de prévention des risques psycho-sociaux.
- Actuellement, nombre de services du territoire vont au plus mal, preuve en est de nos demandes de bilatérales qui se multiplient. Alors qu'une expérimentation s'apprête à démarrer sur l'EPE du Rhône, la situation des hébergements est alarmante. La bienveillance que les professionnels sont en droit d'attendre de leur

hiérarchie est visiblement absente, alors même que les professionnels vivent sur le terrain des situations extrêmement traumatisantes. Rien ne transparaît dans les registres SST.

Comment se positionne la Direction Territoriale vis-à-vis de ces problématiques récurrentes ?

- Nous revendiquons une fois de plus une baisse immédiate des normes de prise en charge en milieu ouvert lié à la modification des conditions de travail depuis l'entrée en vigueur du CJPM, afin de protéger les agents des phénomènes de surmenage et d'épuisement professionnel.
- Il est annoncé haut et fort une baisse significative des budgets de fonctionnement du service public, et de la PJJ notamment. Comment pensez-vous pouvoir préserver une qualité de prise en charge éducative à laquelle chaque agent est attaché vis-à-vis des jeunes et des familles qu'il accompagne.

Nous sommes perpétuellement soumis à des injonctions paradoxales !!!

Il faut lutter contre la radicalisation, mais les crédits PLAT sont remis en cause et les projets éducatifs pensés pour et avec les jeunes sont refusés. La formation des professionnels (notamment d'équipe) est remise en cause.

Sur ces constats, nous ne pouvons qu'être très inquiets face à l'évolution de nos professions à la PJJ.

En espérant que les choses aient évolué d'ici le 12 avril prochain, date de reconvocation de ce CSA FSSST Rhone-Ain.